



droits et devoirs sur internet

Par **georgetteplanat**, le **30/03/2012** à **15:55**

bonjour,

je désirerai savoir si raconter une blague sur les arabes dans un forum est passible de sanction :

les faits :

sur un forum le sujet était le slameur d'origine maghrébine qui insultait publiquement dans sa classe, devant les autres élèves à la fois notre police, et arrangeait une haine anti-français, le syndicat Alliance de la police a d'ailleurs porté plainte .

Donc sur ce sujet, les internautes s'échauffaient pas mal, et là, je le regrette, j'ai raconté deux blagues sur les arabes, pas hargneuses, juste pour détendre l'atmosphère, comme je l'ai dit sur ce forum. Un internaute , qui jusque là ne s'était pas exprimé a aussitôt annoncé qu'il avait fait une copie d'écran et saisirait un huissier.

Je ne comprends pas trop, étant donné que je ne suis pas raciste, que coluche racontait des blagues sur les arabes, les noirs, les belges et qu'on ne lui fait pas un procès à titre posthume. Les blondes et les belges ne portent pas plainte non plus !

face à ce sujet qui slamait la haine anti-français et anti-police, je voulais juste lâcher une vanne

Que dit la loi ? seules les blagues arabes sont interdites ? est-ce que je risque vraiment quelque chose, pour deux blagues sur le net ? de plus très "light",

merci de votre réponse, qui j'espère m'éclairera sur ce sujet, afin de savoir ce que l'on peut ou ne pas dire en plaisantant.

Merci beaucoup de votre écoute